**République Tunisienne**

**Ministère du Commerce et du Développement des Exportations**

**3ème Projet du Développement des Exportations PDE3**

**Centre de Promotion des Exportations**

**AVIS DE MANIFESTATION D’INTERET**

**Sélection d’un consultant (firme) pour une mission de transformation**

**organisationnelle et juridique du Centre de Promotion des Exportations CEPEX**

Dans le cadre de la mise en œuvre du 3ème Projet de Développement des Exportations (PDE 3) financé par un prêt de la Banque Internationale de Reconstruction et le Développement (BIRD), le CEPEX lance un Avis à Manifestation d’Intérêt pour la sélection et l’emploi d’un consultant/firme pour assurer « une mission de transformation organisationnelle et juridique du Centre de Promotion des Exportations CEPEX».

Les dossiers de manifestations d’intérêts des consultants / firmes intéressés doivent être présentées dans une enveloppe fermée portant la mention **« À ne pas ouvrir, demande de manifestation d’intérêt pour la sélection et l’emploi d’un consultant (firme) pour une mission de transformation organisationnelle et juridique du Centre de Promotion des Exportations CEPEX »,** et comportant les pièces suivantes (en format papier et numérique exploitable) :

* Une lettre de manifestation d’intérêt signée ;
* Une fiche de présentation du consultant (firme) selon l’Annexe 2 des TdRs ;
* Déclaration éventuelle de groupement (consortium) ; En cas de groupement, il faut indiquer le consultant (firme) chef de file ainsi que toutes les informations demandées par membre du groupement ;
* Présentation des références et des missions similaires selon l’Annexe 3 des TdRs ;
* Toute expérience doit être justifiée (contrats, lettre d’attribution, attestation de clôture de mission…) ;
* Toute référence ou information utile pour évaluer la capacité du bureau à exécuter la mission avec le niveau requis de qualité et dans les délais exigés.

Les critères de sélection sont les suivants :

* Expérience confirmée dans des missions de restructuration et de transformation institutionnelle.
* Expérience confirmée en matière de réorganisation institutionnelle et mise en place d’organigramme.
* Expérience confirmée dans le cadre législatif tunisien et dans la rédaction des textes de lois et l’élaboration de statuts spécifiques d’institutions publiques.

Les consultants (firmes) seront sélectionnés selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification du Consultant (QC) telle que décrite dans les Directives de la Banque Mondiale relatives à la sélection de Consultants de janvier 2011 et telles que révisées en juillet 2014.

Les termes de références peuvent être retirés auprès de la Direction Administrative et Financière du CEPEX ou seront envoyés par e-mail sur demande à l’adresse e-mail mentionnée ci-dessous.

Les manifestations d’intérêt doivent être envoyées par poste ou déposées au Bureau d’Ordre central du CEPEX sous plis fermés à l’adresse ci-dessous et doivent parvenir au plus tard **le lundi 14 février 2022 à 10h30**. Le cachet du bureau d’ordre central faisant foi.

|  |  |
| --- | --- |
| Centre de Promotion des Exportations  Centre Urbain Nord BP 225, 1080 Tunis Cedex, Tunisie | Contact : comité transformation CEPEX  E-mail : comitetransformation@tunisaexport.tn |